



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises Sous-direction Filières agroalimentaires Bureau des fruits et légumes et produits horticoles 3, rue Barbet de Jouy 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Instruction technique DGPE/SDFE/2025-383 23/06/2025
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet :

Destinataires d'information
FranceAgriMer ODEADOM DAAF

DÉCISION DU DIRECTEUR GENERAL DE FRANCEAGRIMER

Montreuil, le 19 juin 2025

DIRECTION DES INTERVENTIONS Service « Soutien, Investissement et Innovation dans les Filières » Dossier suivi par : Unité « Aides aux Exploitations et Expérimentation » Courriel : pe-investissements@franceagrimer.fr	N° INTV-SIIF-2025-25
Plan de diffusion : Mmes et MM. les Préfets de région d'outre-mer Mmes et MM. les Préfets de département d'outre-mer Mmes et MM. les DAAF Mmes et MM. les Présidents de Conseil régional et de Conseil départemental d'outre-mer M. le Président de Régions de France Mmes et MM. les Présidents de Conseil départemental M. le Président de l'ADF MASA : SG– DGPE Ministère de l'intérieur et des outre-mer ODEADOM MEFSIN: Direction du Budget 7A Mme la Contrôleure Budgétaire et Comptable Ministérielle ASP CGAAER APCA FNSEA – Jeunes Agriculteurs La Coordination Rurale La Confédération Paysanne	Mise en application : immédiate

OBJET : Modification de la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer n°INTV-SIIF-2024-107 du 19 novembre 2024 relative à la mise en œuvre d'une aide à l'investissement contribuant à la transition agro-écologique pour les Outre-mer dans le cadre de la planification écologique

Filière(s) concernée(s) : Toutes filières

Bases juridiques :

- Règlement (UE) 2022/2472 de la Commission du 14 décembre 2022 modifié déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;
- Règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dit « règlement de *minimis* entreprise » ;
- Lignes directrices agricoles de l'Union européenne concernant les aides d'état dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, publiées au journal officiel de l'Union européenne (JOUE) n° C 485 du 21 décembre 2022 ;
- Régime d'Aide d'Etat SA 107520 (2023/N) relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire ;
- Code rural et de la pêche maritime, notamment son Livre III, titre Ier, chapitre 1^{er}, Livre V, titre V, chapitre 1^{er} et Livre VI, titre II, chapitre 1^{er} et articles L. 253-6 et D. 253-44 à D. 253-44-3 ;
- Décision N° INTV-SIIF-2024-17 relative à la mise en œuvre d'une aide à l'investissement pour des matériels concourant à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et contribuant à la transition agro-écologique ;
- Décision N° INTV-SIIF-2024-26 relative à la mise en œuvre d'une aide à l'investissement pour des serres contribuant à la transition agro-écologique dans le cadre de la planification écologique
- Décision N° INTV-SIIF-2024-27 relative à la mise en œuvre d'une aide à l'investissement dans des matériels de stockage et d'épandage moins émissifs au titre de la planification écologique ;
- Décision N° INTV-SIIF-2024-29 relative à la mise en œuvre d'une aide à l'investissement dans des matériels pour les fruits et légumes dans le cadre de la planification écologique ;
- Décision de la Directrice générale de FranceAgriMer n°INTV-SIIF-2024-107 du 19 novembre 2024 modifiée portant mise en œuvre d'une aide à l'investissement contribuant à la transition agro-écologique pour les Outre-mer dans le cadre de la planification écologique ;
- Convention de délégation ODEADOM – FranceAgriMer du 16 septembre 2011 ;
- Avis du Conseil d'administration du 18 juin 2025,

Résumé : La présente décision modifie l'article 3.2.1 de la Décision générale de FranceAgriMer n°INTV-SIIF-2024-107 du 19 novembre 2024 modifiée en ce qui concerne les investissements et dépenses éligibles en ouvrant la possibilité de demander des matériels de la rubrique « équipements de serres » dans tous les départements d'Outre-mer.

Sommaire

Article 1 : Modification de l'article « financement du dispositif »	4
Article 2 : Modification de l'article 3.2.1. « <i>Investissements et dépenses éligibles</i> » de la décision n°INTV-SIIF-2024-107 du 19 novembre 2024 modifiée	4
Article 3 : Entrée en vigueur de la présente décision.....	4

Article 1 : Modification de l'article « financement du dispositif »

Au troisième paragraphe, la date « 1^{er} février 2025 » est remplacée par « 25 juin 2025 ».

Article 2 : Modification de l'article 3.2.1. « Investissements et dépenses éligibles » de la décision n°INTV-SIIF-2024-107 du 19 novembre 2024 modifiée

Au deuxième paragraphe de l'article 3.2.1. intitulé « Investissements et dépenses éligibles », les mots « et « *Equipements de serres* » » sont supprimés.

Article 3 : Entrée en vigueur de la présente décision

La présente décision entre en vigueur à compter du lendemain de sa date de publication au Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le Directeur général

Martin GUTTON